

Une personne en scooter perd la vie lors d'un accident de la route dans le quartier des Marolles - RTBF Actus

Par @la-redaction-237 avec @belga-2

Un conducteur de scooter a perdu la vie dans la nuit de dimanche à lundi à la suite d'une collision avec une voiture de police à Bruxelles, dans le quartier des Marolles, a indiqué lundi après-midi le parquet de Bruxelles. Une autre personne, blessée, a été hospitalisée, ont fait savoir les pompiers bruxellois.

Vers 00h25, les services de secours ont été contactés pour cet accident survenu rue Blaes, non loin de la rue des Capucins. Deux ambulances ainsi qu'un SMUR ont été dépêchés sur les lieux. *"Une personne est décédée sur place après une tentative de réanimation infructueuse"*, explique le porte-parole des pompiers, Walter Derieuw. L'accident a également fait un blessé, qui a été transféré vers l'hôpital. A priori, ses jours ne semblent pas en danger. *"Le parquet de Bruxelles est en mesure de confirmer qu'un accident mortel impliquant un véhicule de police a entraîné la mort du conducteur d'un scooter"*, a déclaré le porte-parole du parquet, Martin François. Avisé des faits, le parquet a requis un médecin légiste, un expert automobile ainsi que le laboratoire de la police scientifique. Tous sont descendus sur les lieux de l'accident, accompagnés du magistrat de garde du parquet. *"Selon les premiers éléments de l'enquête, le scooter - refusant la priorité de droite - aurait malencontreusement heurté le véhicule de police"*, affirme le parquet. Ce dernier ajoute que les deux véhicules impliqués ne roulaient pas à une vitesse excessive, et que le véhicule de police ne poursuivait pas le scooter, qui venait d'une direction différente. L'enquête, qui comprend le rapport de l'expert automobile requis, l'analyse des images de vidéo-surveillance et l'audition d'éventuels témoins, permettra de déterminer les circonstances exactes des faits. *"Dans l'intérêt de l'enquête, et par respect envers les proches de la victime qui n'est pas encore formellement identifiée à ce stade, le parquet de Bruxelles ne fera pas d'autres commentaires."*